

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	cadre reserve a l'autorite environnementale						
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :					
07/10/2021	07/10/2021	2021_5792					
1. Intitulé du projet Création d'un forage de 62 m de profondeur pour l'abreuvement de porcins.							
2. Identification du	υ (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) p	pétitionnaire(s)					
2.1 Personne physique							
Nom	Prénom						
	Henom						
2.2 Personne morale	MALVACHE ALEXIS						
Dénomination ou raison sociale							
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	MALVACHE ALEXIS						
· 		FI.					
RCS / SIRET 7 9 0 9 3 8 8	9 8 0 0 0 2 6 Forme juridique	El					
3. Catégorie(s) applicable(s) du tablec	ez à votre demande l'annexe obligatoire r au des seuils et critères annexé à l'article R. 12 dimensionnement correspondant du projet						
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des	seuils et critères de la catégorie					
ORAGE ET MINE - Catégorie 27 a) - forage pour l'approvisionnement en eau de plus de 50 mètres de profondeur	(Préciser les éventuelles rubriques issues d'au Forage pour l'approvisionnement en eau de 62 Article L411-1 du Code Minier : Déclaration car o profondeur Nomenclature IOTA - rubrique 1.1.1.0 : Régime of forage	mètres de profondeur ouvrage de plus de 10 mètres de					
	4. Caractéristiques générales du projet						
Doivent être anneyées au présent formu	laire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du	formulaire					
4.1 Nature du projet, y compris les éven		Tomorale					
Création d'un forage d'une profondeur de	62 mètres sur la commune de MERVILLE. d'une exploitation pour l'abreuvement de porcir	ns.					

4.2 Objectifs du projet
L'objectif du projet est la réalisation d'un forage d'une profondeur de 62 mètres, dans le but d'abreuver des porcins. Le forage
viendra se substituer à l'eau du réseau.
4.3 Décrivez sommairement le projet
4.3.1 dans sa phase travaux
En phase travaux, le projet sera limité dans l'espace (90 m² pour le passage des engins de forage) et dans le temps (entre 2 et 4
jours de chantier, en phase diurne).
Il se déroulera de la façon suivante : une fois les déclarations administratives obtenues, le chantier commencera par la mise en
place du matériel. Le substratum sera ensuite foré et le trou sera nettoyé.
Ce travail constitue le gros du chantier. A noter que les précautions d'usages seront prises, afin d'éviter toute fuite
d'hydrocarbures (entretien du matériel, bâches de protection) et que la méthode de forage n'utilise aucun produit chimique
polluant (forage à l'eau et à la boue faite avec les terrains naturels rencontrés).
Une fois le trou foré, la pose du tubage sera réalisée (collé intérieur et extérieur avec colle spéciale PVC rigide réseau eau potable
avec rivetage de sécurité).
Enfin, pour terminer, la margelle de sécurité sera bétonnée. L'ouvrage sera donc sécurisé pour éviter toute contamination
extérieure.
Lorsque le chantier sera terminé, il sera nettoyé par l'entrepreneur.
L'ampleur des travaux est modeste, il n'y aura aucune incidence ni sur un quelconque habitat, ni sur une quelconque espèce.
4.3.2 dans sa phase d'exploitation
En phase d'utilisation, c'est à dire lors du pompage en nappe phréatique, le rayon d'influence sera inférieur à 1 kilomètre.
La source d'énergie de la pompe sera électrique, donc non polluante : pas de bruit, pas de pollution de l'air.
L'ouvrage ne sera pas visible par les tiers avoisinants.
E daviage he sera pas visible par les tiers avoismants.
Compte tenu du fait que le prélèvement vient en lieu et place d'un même prélèvement d'eau potable, que les quantités horaires
et annuelles seront très modestes au regard de la capacité de la ressource, et que le forage sera protégé tant par sa conception
que sa protection physique, toutes deux conformes à l'arrêté du 11 septembre 2003 et à la norme NF X 10-999, il n'y aura aucune
incidence ni sur un quelconque habitat, ni sur une quelconque espèce.

er(s) d'autorisc	nt-il soumis ? ntion(s). n transmise en DREAL.							
Le projet fait également l'objet d'une déclaration en DDTM, service de la police de l'eau : déclaration rubrique IOTA 1.1.1.0								
Le projet fait également l'objet d'une déclaration en DDTM, service de la police de l'eau : déclaration rubrique IOTA 1.1.1.0								
ion - préciser le	es unités de mesure utilisées							
	Valeur(s)							
	62 m							
	5 m3/h							
innuellement	8 500 m3/an							
Long. <u>0</u> <u>2</u> ° <u>6</u>	0 ' <u>3</u> <u>8</u> " <u>7</u> 1E Lat. <u>5</u> <u>0</u> ° <u>6</u> <u>4</u> ' <u>4</u> <u>1</u> " <u>2</u> 6N							
, Long ° _	_'" Lat ° ' " _' " Lat ° ' " _							
nexes n° 2 à	6							
Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant? Oui Non X 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation Oui Non Non Non Soui Non								
	ice de l'eau : de l'ea							

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	X		Le projet se situe dans la ZNIEFF de type I "La forêt domaniale de Nieppe et ses lisières" N° 310013746.
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	Le projet se situe à plus de 18 km à vol d'oiseau d'une zone couverte par un arrêté de protection de biotope.
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	

			La commune de MERVILLE est concernée par un PPRN Inondation.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		Le PPRN Inondation a été prescrit le 24 juillet 2000 et approuvé le 21/07/2005.
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	X		Le projet se situe à 18 km à vol d'oiseau du site Natura 2000 " Pelouses, bois acides à neutro-calcicoles, landes nord-atlantiques du plateau d'Helfaut et système alluvial de la moyenne vallée de l'Aa" N° FR3100487.
D'un site classé ?		×	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Le projet engendrera un prélèvement d'eau dans la masse d'eau FRAG014 - Sables du Landénien des Flandres. Le forage se trouve aux distances réglementaires des sources potentielles de pollution, évitant tout risque de pollution : pas d'impact sur le milieu.
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
RESSOURCES	Est-il excédentaire en matériaux ?		X	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		×	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?		X	
Milieu naturel			X	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X	
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	X	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X	

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?	×	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	X	
6.2 Les incide approuvés			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :
6.3 Les incide	ences du projet identifi Non X Si oui, décri		nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La réalimentation en eau de la nappe étant d'environ 110 millions de m3/an, le faible débit du forage (maximum prélevé de 8 500 m3/an) n'aura aucune incidence quantitative sur les eaux souterraines

Pour suivre les consommations d'eau, l'installation sera équipée d'un dispositif de comptage agréé par l'agence de l'Eau Artois-Picardie. L'ouvrage recevra un système de surveillance de niveau par sonde. L'ouvrage sera protégé par une margelle bétonnée et sera muni d'un dispositif de fermeture pour éviter tout risque de pollution accidentelle du milieu.

L'implantation du forage est effectuée en dehors des sites Natura 2000. Le projet respectera également les documents de planification du SDAGE Artois/Picardie et du SAGE de la LYS.

L'eau du forage ne sera pas consommée pour l'alimentation humaine.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le forage en projet respecte l'ensemble des prescriptions applicables pour ce type de projet.

Au regard de ces éléments, le projet pourrait être dispensé d'évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

_	٠.	1 Annexes obligatoires							
	Objet								
	1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X						
	2	Un plan de situation au $1/25000$ ou, à défaut, à une échelle comprise entre $1/16000$ et $1/64000$ (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);	X						
	3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;							
	4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	X						
	5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X						
	6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.							

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent							
	Objet						
	9. Engagement et sig	inature					
Je certifie su	ur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	×					
Fait à	MERVILLE	le, 07/10/2021					
Signature	Ro de						

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire